

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40086 Numéro SIREN : 494 166 978 Nom ou dénomination : 4 IMPRIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 13056

4 IMPRIM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 12 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : PERNES LES FONTAINES (84210), 198, ALLEE DE PROVENCE

494 166 978 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

et le vingt-neuf novembre, à 14 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société **LOLA**, représentée par son représentant légal Monsieur **Olivier TRINTIGNAC**, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 12 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur **Philippe DA HORTA** de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

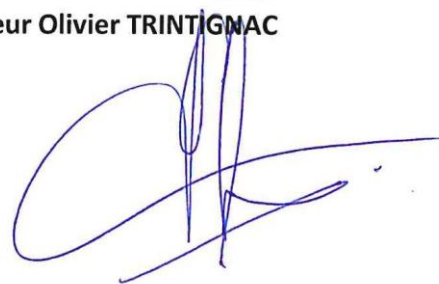
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

CERTIFIE CONFORME

représentée par Monsieur Olivier TRINTIGNAC

LOLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Trintignac', written over the printed name.